

ID: 038-200030658-20230626-2023_111-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél.: 04.76.34.11.22 - Fax: 04.76.34.13.37 - Courriel: accueil@cdctrieves.fr

2023/111

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convogué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice: 41

Date de Convocation: 20 juin 2023

Présents: Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Joël Zoppé, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud, Jean-Luc Granier Pouvoirs: Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Marie-Pierre Drain à Vincent Blanchard, Aymeric Faivre à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Béatrice Vial à Eric Bernard, Claude Girard à Alain Vidon, Philippe Vial à Alain Roche.

Contre: 1 (Claude Didier) Abstention: 1 (Uta Ihle) Votants: 38 Pour: 36

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ISERE ATTRACTIVITE ET LA CCT « ENQUETE FLUX VISION TOURISME » 2023/2024

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données statistiques du tourisme et du développement du niveau d'expertise de son Observatoire, Isère Attractivité a souhaité expérimenter une nouvelle technologie d'enquête quantitative, fondée sur l'exploitation de la téléphonie mobile. Développée par Orange Business Service et nommée Flux Vision Tourisme, cette technologie permet d'obtenir une quantité et une précision de données jusque-là inégalée :

- Quantification de la fréquentation touristique d'un territoire, d'un site ou d'un événement
- Segmentation entre résidents, touristes et excursionnistes, Français ou étrangers
- Connaissance de l'origine des clientèles françaises et étrangères
- Connaissance de la mobilité des visiteurs (lieu de résidence, lieu de visite)

Une convention avait été conclue pour une durée de 2 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022. Il est proposé de la renouveler pour 2023 et 2024.

Dans le cadre de ce projet, Isère Attractivité met les compétences, le savoir-faire et les outils méthodologiques de son observatoire à la disposition du territoire partenaire.

Le territoire partenaire s'engage à verser 2 200 € par an au titre du financement des données.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention relative à l'enquête Flux Vision Tourisme 2023/2024
- APPROUVE le coût annuel de 2 200 €
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre Isère attractivité « Flux Vision Tourisme » 2023/2024

Fait à Saint Martin de Clelles, le 26 juin 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 1/23 et de sa publication le 6/7/23